

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du mercredi 10 mars 2021

RÉSOLUTION n°1

**ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ DE L'EXECUTIVE MASTÈRE SPÉCIALISÉ®
« POLITIQUES ET MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT – POTENTIEL AFRIQUE »
ET DE L'EXECUTIVE MASTER « SOCIOLOGIE ET DYNAMIQUE MANAGÉRIALE »**

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu les articles 1^{er} et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Décide, en un article unique :

De fixer les droits de scolarité dus par les usagers de l'Institut d'études politiques de Paris inscrits en formation continue, aux montants suivants :

- *Executive Mastère Spécialisé® « Politiques et management du développement – Potentiel Afrique »* : 17 300 €, précisant que ce tarif sera applicable aux participants intégrant l'*Executive Mastère Spécialisé®* à compter de novembre 2021.
- *Executive Master « Sociologie et dynamique managériale »* : 24 500 €, précisant que ce tarif sera applicable aux participants intégrant l'*Executive Master* à compter de mars 2022.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions des membres présents ou représentés.

Louis Schweitzer



Président par intérim de la FNSP